

Madame la vice présidente, monsieur le préfet, madame la directrice académique, mesdames, messieurs,

Cette rentrée est marquée par une nouvelle augmentation de la démographie scolaire dans les collèges de Seine et Marne : un peu plus d'un millier d'élèves supplémentaires. Comme c'est le cas depuis de trop nombreuses années, les moyens humains alloués pour encadrer les élèves ne sont pas à la hauteur. Les effets cumulés de ces déficits se traduisent par une nouvelle augmentation du nombre d'élèves par classe et par une augmentation du pourcentage d'heures supplémentaires exigée des enseignants.

Au plan national, la crise de recrutement dans le second degré continue de se creuser d'autant que le ministre a volontairement diminué le nombre de postes ouverts aux concours.

Au cours de cette année scolaire, la carte de l'éducation prioritaire doit être revue. La FSU attire l'attention du conseil sur les collèges et les écoles des territoires ruraux défavorisés qui avaient été exclus de l'éducation prioritaire au nom du seul critère de la politique de la ville. Certes le classement de ces écoles et collèges a permis de maintenir certains niveaux de dotation mais le compte n'y a pas. La FSU demande leur réintégration dans le réseau d'éducation prioritaire. Les études internationales le montrent : les inégalités sociales et scolaires ne cessent de s'accroître en France. Réduire ces inégalités est la mission et l'honneur du Service Public d'Éducation.

Le service public est la nouvelle cible du gouvernement. Le programme CAP 22 veut revoir le périmètre des services publics, diminuer le nombre de fonctionnaires, développer les emplois précaires de contractuels, développer le privé au détriment du public. Il s'agit en réalité de réduire le coût de la fonction publique, de développer pour rentrer dans les clous des limitations budgétaires dictées par l'Europe. Dans notre académie cette politique se traduit par une augmentation constante du nombre d'enseignants contractuels qui dépasse 4000, ce qui représente plus de 12 % des professeurs du second degré. Dès sa prise de fonction le ministre de l'éducation a réduit le nombre de places ouvertes aux concours du second degré. Conjugué à l'augmentation en cours de la démographie en collège, cette politique aura pour conséquence une nouvelle augmentation du nombre d'enseignants contractuels. A l'opposé, pour la FSU, c'est l'attractivité du métier qui doit changer : augmentation des salaires et amélioration des conditions de travail.

Autre retour à cette rentrée : les tests de positionnements nationaux qui sont étendus. Le ministre les présente comme une innovation alors qu'ils ont déjà existé par le passé. Le ministre aurait mieux fait de chercher pourquoi ils ont été supprimés par le passé. L'évaluation des acquis et des fragilités des élèves, le diagnostic sur les remédiations et l'organisation des apprentissages sont au cœur du métier d'enseignant. L'évaluation, l'observation au quotidien des élèves, le dialogue avec les élèves sont bien plus efficaces qu'un ou deux tests passés en moins d'une heure. La culture de l'évaluation que veut initier le ministre n'est pas celle des élèves mais celle des écoles, des collèges et des lycées pour mieux les classer et imposer du haut des méthodes de travail aux enseignants au mépris de leur professionnalité et de leur capacité d'adapter leur enseignement aux élèves qui sont dans leurs classes.